

עין יצחק

חלק ג'

כללי השלחן ערוך והרמ"א

כולל: כללי קבלת הוראות מרן, כללים בדעת מרן
השלחן ערוך, כללי קים לי נגד מרן, כללי
הרמ"א, וכללי המנהגים.

חברתי וערכתי בחסד ה' עלי ובס"ד

יצחק יוסף

בן להגאון מרן רבנו עובדיה יוסף שליט"א

ראש ישיבת חזון עובדיה - ומחבר ספרי "ילקוט יוסף"

הוצאת "א"ש פיתוחים" - ירושלים ת"ו - מהדורת תשס"ט

OVADIA YOSSEF

RISHON LEZION

AND PRESIDENT OF TORA SAGES COUNCIL

עובדיה יוסף

הראשון לציון

ונשיא מועצת חכמי התורה

ירושלים. ב"ה. כ"ד אייר תשס"ח לפ"ק

הסכמה

שמח לבי ויגל כבודי בראותי את הספר "עין יצחק" כללי התלמוד והפוסקים, כללי הפסיקה, וכללי מרן השלחן ערוך ועוד, מעשה ידיו להתפאר של בני יקירי מחמד עיני המאור הגדול, מעוז ומגדול, מזכה הרבים, עמו עוז ותושיה, סיני ועוקר הרים, כמוהר"ר יצחק יוסף שליט"א, אשר נודע בשערים המצויינים בהלכה שמו הטוב לתהלה ולתפארת, צולל במים אדירים ומעלה פנינים יקרות, זכות וברות, כל הרואה אומר ברקאי, וידיו רב לו בעוז ובתעצומות בתורה, על פי דרכם של רבותינו מעתיקי השמועה מדורי דורות, ועל פי כללי ההוראה המסורים בידינו מגדולי האחרונים.

אשר על כן אנא דאמרי: כל מן דין סמוכו לנא להלכה ולמעשה, כי הוא ממשיך את דרכינו בהלכה, ואני מברכו מקרב לב שחפץ ה' בידו יצלה, ועוד יפוצו מעיינותיו חוצה להגדיל תורה ולהאדירה, ולהמשיך בספריו היקרים המלאים זיו ומפיקים נוגה לזכות את הרבים, אשרי יולדתו, צנה וסוחרה אמתו. באשר ה' אתו. תרב גדולתו, ותנשא מלכותו.

וירוה רוב נחת מכל בניו החשובים והיקרים, ויזכה לראותם גדולים בתורה, ומזכי הרבים, לגאון ולתפארת.

הכותב וחותם לכבוד תורתנו הקדושה

ולכבוד בני הרב המחבר שליט"א

Rav YITS'HAK YOSSEF chalita,
auteur du Yalkout YOSSEF

מאת
הרה"ג יצחק יוסף שליט"א
ראש ישיבת "חזון עובדיה"
חלק ג' - מהדורת תשס"ט - עמוד רלא

Extrait du livre

עין יצחק
קבלת הוראות מרן
כללי ההוראה
כללים בדעת מרן השלחן ערוך
וכללי קבלת הוראות מרן

« Dans le calendrier qui a été édité en France dernièrement (ndt. par Zmanim Diffusion) d'après les enseignements de Maran Rav Ovadia Yossef Chalita, différents horaires ont été changés et calculés en fonction de l'horizon montagneux et de l'altitude pour les villes concernées. Autrement dit, les auteurs ont calculé l'horaire de l'aube de façon correcte d'après l'opinion de Maran Beth Yossef et la méthode en heure saisonnière.

En ce qui concerne les horaires d'entrée et de sortie de Chabbat, étant donné que ceux-ci peuvent toucher des interdits de la Thora, il faudra bien évidemment être très rigoureux. C'est d'ailleurs pour cette raison que les auteurs ont, à juste titre, mentionné les horaires de la sortie de Chabbat et de Yom Kippour d'après l'opinion la plus stricte.

Par contre, concernant les jeûnes rabbiniques, nous pouvons nous montrer indulgents en autorisant à manger 20 minutes après le coucher du soleil visuel. Il en sera de même pour la prière d'Arvit.

Pour supprimer tout doute, il faudra, comme nous l'avons dit précédemment, se montrer strict à l'égard des lois émanant de la Thora. [...]

En Israël, on constate que même les horaires de Rabbénou Tam ne correspondent pas à une réalité visuelle. C'est pour cela qu'il ne faut pas s'appuyer sur ce que nos yeux voient mais seulement sur ce que nos maîtres ont fixé.

En France, il en est de même pour l'aube : Bien que nos yeux voient la lumière du jour environ 2h30 avant le lever du soleil, nous ne devons tenir compte que des enseignements de nos maîtres qui affirment que l'aube se situe 4 miles avant le lever du soleil, et que la durée du mile, d'après le Troumat Adéchèn et Maran Beth Yossef, est de 18 minutes. [...]

Il en ressort donc que l'horaire de l'aube correspond à 72 minutes [en heures saisonnières] avant le lever du soleil, et ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il est permis de commencer à prier [Baroukh Chéamar]. Et 6 minutes après l'aube, il est permis aux travailleurs de s'envelopper du talith et de mettre les téfilins. Mais pas avant. »

Extrait du nouveau livre "Ein Yiç'hak" du
Rav Yiç'hak YOSSEF chalita,
auteur du Yalkout YOSSEF et fils du
Rav Ovadia YOSSEF chalita.

מאת

הרה"ג יצחק יוסף שליט"א
ראש ישיבת "חזון עובדיה"
בן למרון הגאון רבי עובדיה יוסף שליט"א

עין יצחק

קבלת הוראות מרן

כללי ההוראה

כללים בדעת מרן השלחן ערוך
וכללי קבלת הוראות מרן

L'HORAIRE DES PRIERES EN FRANCE (page 126)

זמני התפלות בצרפת (עמוד קכו)

Concernant le temps des prières en France, le Rav Posen a conçu un calendrier d'après les coutumes ashkénazes, sans tenir compte de tout de l'avis de Maran Choul'han Aroukh, notamment en ce qui concerne la mesure du mile. Il donne un horaire de l'aube et de la mise des talith et téfilin qui se situe bien avant l'horaire juste, sans se soucier du risque de faire faire une bénédiction en vain. Or, en France, les séfarades suivent le calendrier du Rav Posen.

A plusieurs reprises, lors de nos venues en France, nous avons attiré leur attention sur le fait que les horaires de l'aube de ce calendrier pour la France ne sont pas basés sur l'opinion de Maran, l'auteur du Choul'han Aroukh. Nombre d'entre eux ignoraient le mode de calcul utilisé et se

basaient sur ce calendrier par manque de connaissances, tout comme les talmidés 'hakhamim de France qui, eux aussi, s'appuyaient sur le travail du Rav Posen sans s'être plongés dans l'étude du sujet. En conséquence, ils sont nombreux à fauter en prononçant des bénédictions en vain sur les talith, téfilin et les brakhotes de la téfila, sans que personne n'ouvre la bouche étant donné que tout le monde pense qu'il faut faire ainsi et que personne n'a su voir qu'il ne s'agissait pas de la halakha.

צא וראה לענין זמני התפלות בצרפת, שהרב פוזן ערך לוח שנה לפי מנהגי האשכנזים, בלא להתחשב כלל בדעת מרן השלחן ערוך בשיעור מיל, ובשאר הזמנים, וכתב זמן עמוד השחר וזמן הנחת טלית ותפילין זמן רב קודם הזמן הנכון, ולא חשב לאיסור ברכה לבטלה על הטלית והתפילין, ובצרפת גם הספרדים הולכים על פי לוח השנה של הרב פוזן, וכאשר הגענו לצרפת מספר פעמים, והתרענו על הדבר שזמני עמוד השחר המופיעים בלוחות השנה בצרפת, אינם לפי דעת מרן השלחן ערוך, רבים לא ידעו כלל חשבון הזמנים, והלכו אחר הלוח הנפוץ מחוסר ידיעה, וגם תלמידי חכמים הנמצאים בצרפת סמכו על הרב פוזן בלא לרדת ליסודן של דברים, ורבים נכשלים בברכות לבטלה על טלית ותפילין, ובברכות התפלה, ואין פוצה פה ומצפצף, בהיות הכל סבורים שכך צריך לנהוג, ואין איש שם על לב לידע שאין זה על פי ההלכה.

ZMANIM DIFFUSION vous offre son programme excel :

LE CALENDRIER HEBRAIQUE

établi selon Maran, l'auteur du Choul'han Aroukh
et adapté à toutes les villes du monde.

www.zmanim-diffusion.com



פרסומי זמני



LE GRAND RABBIN DE FRANCE

RECOMMANDATION

Je tiens à saluer l'initiative que m'ont soumise **David ATTAL** et **Patrice HAGEGE** dont le travail m'a paru particulièrement sérieux et rigoureux.

De surcroît, ils accompagnent leur travail d'un résumé des sources halakhiques et des modalités précises de calcul.

Aussi, j'encourage très chaleureusement cette action de tous mes vœux de réussite.

Que le mérite de cette *mitzva* soit une source de bénédiction et de longévité.

ברכה והצלחה



J. SITRUK

Recommandation du Grand Rabbin DAVID SHOUSHANA

"J'ai beaucoup appris de mes maitres, de mes condisciples aussi, mais ceux de qui j'ai le plus appris, c'est de mes élèves".

Cette maxime s'applique parfaitement aux liens qui me lient à Mordehai (Patrice) et David.

Ce fut mon premier poste, alors que j'étais encore élève Rabbin, ils font partie de mes tout premiers élèves. Si aujourd'hui ils me sollicitent pour cette approbation, c'est avec beaucoup de fierté que je le fais, en insistant sur l'honneur qu'ils me font de préfacier cet ouvrage.

Je suis heureux de constater qu'ils ont énormément progressé vu la qualité et l'érudition dont ils ont fait preuve.

Le deuxième verset qui me vient à l'esprit est la phrase prononcée par Noé : "Que la beauté de Japhet réside dans les tentes de Chem". Cette bénédiction se rapporte à l'enseignement selon lequel nous pouvons utiliser les autres sciences au service de la Torah. Aussi, c'est un plaisir de voir David et Mordehai mettre leurs compétences au service de la Torah.

Qu'Hachem récompense leurs efforts pour avoir mis à la portée de tous des notions aussi complexes et d'une si grande utilité. Qu'Hachem leur accorde toutes les bénédictions qu'ils méritent et leur permette de grandir dans la Torah pour le bien du Klal Israel.

David SHOUSHANA

Grand Rabbin de Nice et de la Région

Rabbinat d'Antibes

4"02

« La Monada »

Chemin des sables

06600 Antibes

Tel: 06 16 94 42 02

Tel :04 93 61 59 34

Monsieur, Madame,

L'œuvre de **précision** représentant les calculs très élaborés des Temps, « Zémanim », qui permettent de définir **correctement** les "rendez-vous" sacrés : pose du Talith et des Téfilins, Chéma, Téfila, Allumage des lumières de Chabbat etc... ainsi que l'aube et tout ce qui relève du mouvement cosmique, est un véritable joyau.

Messieurs Patrice Hagege ainsi que David Attal ne peuvent recevoir qu'un témoignage de félicitation autant que d'encouragement, ainsi que l'expression de notre gratitude.

La tribu de Yssakhar fut gratifiée d'une bénédiction assez insolite : « Oubnei Yssakhar Yod'ei Bina La'etim » : ceux qui sont dotés d'une **intelligence** pour « les temps » (calcul du temps). CHRON. I. 12/32.

Puisse Celui qui enjoignit le peuple d'Israël, alors en Egypte, à procéder à ce très savant calcul (Chémot 12), premier commandement donné au peuple juif, accorder toutes les bénédictions de réussite, joie et longévité aux auteurs précités.

Puissent ils mériter d'aller d'œuvre en œuvre, de combat en combat, de joie en joie.

ואם נחמך ה' אלהינו
אלהינו ואלהינו
אלהינו ואלהינו

Marcel Zeman

APPROBATION DU
RAV AVRAHAM ACRICH,
RABBIN D'ALFORTVILLE

C'est avec une grande émotion que je me permets d'écrire ces quelques mots à l'occasion de la publication de ce nouveau calendrier perpétuel indiquant tous les horaires des différents temps de la journée et basé essentiellement sur les décisions rabbiniques du Rav Ovadia Yossef chlita. Cela n'a pas été facile pour ma communauté d'appliquer ces horaires étant donné que nous étions habitués depuis de nombreuses années à d'autres horaires. Toutefois, l'acharnement, le dévouement, l'étude, et l'approfondissement de ces sujets depuis 10 ans par deux de mes élèves, David ATTAL et Patrice HAGEGE, ont fait en sorte que cela devienne possible et j'en suis à la fois heureux et fier. Il faut cependant, je pense, laisser le temps au temps car l'acceptation de ces nouveaux horaires très utiles pour l'accomplissement de certaines mitsvots ne sera pas aisée pour tous. A tous deux, je souhaite d'aller de l'avant et de continuer sur cette voie en abordant d'autres thèmes comme celui-ci se rapportant à des sujets de la vie quotidienne qui, je le regrette, sont trop peu étudiés aujourd'hui.

Avec toutes mes bénédictions et tous mes vœux de réussite,

Rabbin Acrich.

APPROBATION DE



Représenté par
RAV ELIE KAHN

Bien que le dicton populaire affirme qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, il est vrai aussi qu'il y a un temps pour tout, comme le dit la Meguila de Kohelet (Ecclésiaste, chapitre 3).

Certaines mitsvot sont limitées dans le temps. « Avant l'heure, c'est pas l'heure, après l'heure, c'est plus l'heure » comme le dit un autre dicton.

Il est donc utile de savoir quels sont les horaires légaux pour les différentes prières ainsi que les horaires des autres obligations religieuses que nous avons à remplir. C'est pourquoi nous tenons à féliciter l'équipe de Zmanim Diffusion qui a eu à cœur de mettre sur la toile, au service de la communauté un site qui permette de trouver facilement les horaires.

Un lien de Cheela vers un tel site semble s'imposer.

Mes félicitations et bonne continuation,

Rav Elie Kahn.

Approbation du
Rav
Chlomo Haim Hacoheh Aviner
Rav de Bet-El
Rosh Yéchiva Ateret Cohanim
de Jérusalem

Que Dieu bénisse Mr HAGEGE
et Mr ATTAL pour leur
heureuse initiative qui permettra
de respecter les lois de la Tora
avec exactitude et précision et
d'agrandir la gloire de notre
Dieu.

Et que la Torah soit sanctifiée,
Chlomo Aviner